



**Signature d'une convention de partenariat entre  
L'Union des Métiers et  
des Industries de L'Hôtellerie  
et  
La Fédération Nationale des Marchés de Gros de France  
Mercredi 1<sup>er</sup> février 2017**

#### **PRESENTATION DE L'UMIH ET DE LA FMGF**

##### **L'Union des Métiers et des Industries de L'Hôtellerie**

L'UMIH est la première organisation professionnelle des cafés, hôtels, restaurants, établissements de nuit, indépendants en France. Fédérant 80% des entreprises syndiquées, l'UMIH est le premier syndicat patronal du secteur CHRD (cafés - hôtels - restaurants - discothèques).

L'UMIH est présente et active dans tous les départements français, en métropole et en outre-mer (2 000 élus et 300 collaborateurs)

4 branches professionnelles

UMIH Cafés, Brasseries et Etablissements de Nuit

UMIH Hôtellerie Française

UMIH Restauration

UMIH Saisonniers

1 structure fédérant les établissements de prestige : UMIH Prestige

1 structure fédérant les établissements gays SNEG & CO

4 syndicats associés

Le GNC - Groupement National des Chaînes hôtelières

Le SNRTC – Syndicat national de la restauration thématique et commerciale

Le SNRPO - Syndicat National de la Restauration Publique Organisée (cafétérias)

La CSCAD – Chambre syndicale des Cabarets artistiques et discothèques

1 organisme de formation

UMIH Formation

## **La Fédération Nationale des Marchés de Gros de France**

La FMGF regroupe 21 Marchés répartis sur le territoire français et belge. Les Marchés de Gros approvisionnent 45 millions de consommateurs quotidiennement et représentent un chiffre d'affaires de près de 13 milliards d'euros. 26000 hommes et femmes travaillent sur les marchés de gros, 3600 producteurs y commercialisent directement leur production et 62000 acheteurs professionnels (restauration commerciale, restauration collective, primeurs, marchés, fleuristes, charcutiers, traiteurs, détaillants etc) se fournissent dans un Marché de Gros.

Les Marchés de gros constituent un écosystème unique dans le paysage de la distribution alimentaire puisque les sites regroupent en un seul lieu l'approvisionnement et la distribution de produits avec des caractéristiques spécifiques :

- Peu d'intermédiaires
- Sécurité alimentaire accrue avec de nombreux contrôles et services sanitaires sur place
- Défense d'un modèle alimentaire de proximité
- Artisans du maintien des ceintures vertes
- Diversité et qualité exceptionnelles des produits alimentaires.
- Outils d'aménagement du territoire et acteurs de la logistique urbaine au plan local

La FMGF :

- Accompagne au quotidien les gestionnaires de Marchés de Gros dans la vie et le développement des sites.
- Représente et défend l'intérêt des Marchés de Gros auprès des instances interprofessionnelles, syndicales, publiques et économiques dans un cadre national ou international.
- Communique au nom et pour les Marchés de Gros dans les médias et dans leur environnement socio-économique.

### **PREAMBULE**

Les parties prenantes de la présente convention considèrent que la restauration commerciale, par ses volumes et la diversité de ses restaurants, est un acteur majeur de la vie des Marchés de gros qui, inversement, créent une source d'approvisionnement diversifié et de qualité avec des services à la RHF.

Elles jugent également que des nouvelles dynamiques peuvent être insufflées pour de meilleures synergies demain.

### **OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objectif premier de favoriser une meilleure connaissance entre les acteurs de la restauration commerciale et de l'hôtellerie et les marchés de gros.

Le second objectif vise à permettre au grand public d'identifier les commerces (restaurants et hôtels) s'inscrivant dans cette démarche d'approvisionnement via les marchés de gros et les rendre ainsi acteurs d'une consommation de proximité valorisée et privilégiée.

Elle pourra être complétée par des conventions spécifiques liées à la mise en œuvre d'un projet ou d'activités.

## DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention est signée pour une durée d'une année à partir du 1<sup>er</sup> février 2017 et reconductible deux fois par tacite reconduction.

## LES ENGAGEMENTS

**L'UMIH et la FMGF s'engagent à :**

- Se tenir mutuellement informées des activités qu'elles portent et des projets qu'elles mènent.
  - Relayer ce partenariat et encourager à sa mise en œuvre auprès de leurs réseaux respectifs.
  - Travailler en bonne entente et respecter leurs prérogatives et domaines de compétence respectifs.
  - Mettre en place des actions communes :
- Formation : proposition par « UMIH Formation » de dispenser certains de ses parcours/modules sur les marchés de gros, promouvoir les formations UMIH dans les supports de communication des Marchés dans la mesure de leurs moyens, favoriser l'implantation de centres de formation sur les Marchés. Ce volet fera l'objet d'une convention spécifique ultérieure.
  - Événements communs : lors d'opération nationale comme la Fête de la gastronomie mais aussi lors d'événements spécifiques locaux ou de concours culinaires, les réseaux peuvent se regrouper sous une même bannière ; des approvisionnements de produits ou des accueils sur site pour les Marchés et des prestations type démonstrations culinaires ou interventions de chefs pour les restaurateurs seront imaginés selon le contexte local. Le projet à Toulouse des Matinales de la restauration est un exemple pertinent. Un travail sera également effectué sur le développement du tourisme industrialo-gastronomique avec notamment la construction d'une offre de visite de marché couplée avec un atelier culinaire / cours de cuisine.
  - Communication commune : dans les supports de communication respectifs en vue de mieux se faire connaître
  - Encourager le rapprochement des réseaux locaux (entre les UMIH départementales et Marché de Gros) pour imaginer des partenariats concrets afin de renforcer les liens entre restaurateurs et marchés de gros (visites de site, meilleur accès au Marché, meilleure connaissance des produits et des services, événementiel commun etc).
  - Valorisation commune du macaron « Créateurs de proximité », notamment à destination des restaurateurs, lancé le 7 avril 2016 à l'occasion de la journée nationale des Marchés de Gros de France à Rungis.

